

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Thierry LOPEZ, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Olivier MONROS.

Procurations : M. Bernard GUERRERE à M. René COUSIN, Mme Géraldine ESCANDE à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Béatrice RIERA, Mme Solène PELLE à M. Olivier MONROS, M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ.

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Françoise CRASSOUS.

Le quorum est atteint avec 17 présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 30 Mai 2022 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter les questions suivantes :

- 7) Prêt parcelle n° E 181 à titre gratuit
- 8) Conventions Hérault THD
- 9) Convention Mission Référent Unique RLse
- 10) Modification participation Collège de Vendres
- 11) Modification du Tableau de l'effectif communal

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 6 procurations.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

N° AD-2022-06-01-11 du 1^{er} Juin 2022 validant la proposition du Crédit Agricole pour la ligne de trésorerie sur une durée de 1 an de 500 000 € nécessaire au règlement des travaux de l'aire de lavage dans l'attente du versement des subventions obtenues à un taux variable pré-fixé, indexé sur l'Euribor 3 mois + marge de 1.50 %.

N° AD-2022-06-20-12 du 20 Juin 2022 validant la proposition du Crédit Agricole pour la réalisation d'un emprunt de 100 000 € sur une durée de 10 ans nécessaire au règlement des travaux de l'aire de lavage à un taux variable pré-fixé, indexé sur l'Euribor 3 mois + marge de 1.64 % (taux plancher et plafond de + 3%)

DELIBERATIONS

I – Ligne de trésorerie Travaux de rénovation énergétique des écoles : **D-2022-07-04-01**

Monsieur le Maire explique que les travaux de rénovation énergétique des écoles, actuellement en cours d'exécution, d'un montant total de 828 000 € TTC sont subventionnés à 67 % du montant HT.

Il y aurait donc lieu de contracter une ligne de trésorerie pour aider la commune à supporter le coût des travaux dans l'attente du versement des subventions.

Une ligne de trésorerie de 400 000.00 € sera donc nécessaire.

Il annonce la proposition du Crédit Agricole du Languedoc pour une ligne de trésorerie de 400 000 € sur une durée d'un an au taux variable pré-fixé, indexé sur l'Euribor 3 mois + marge de 1.50%.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, accepte la proposition du Crédit Agricole du Languedoc pour la ligne de trésorerie sur une durée de 1 an de 400 000 € nécessaire au règlement des travaux de rénovation énergétique des écoles dans l'attente du versement des subventions à taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 mois (moyenne du mois facturé) + marge de 1.50 %.

- Versement par crédit d'office,
- Remboursement par débit d'office,
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu,
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office,
- Remboursement par débit d'office, sur demande,
- Tirages d'un montant minimum de 10 %,
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant,
- Frais de dossier : 0.25 % du montant accordé soit 1 000 €

et autorise Monsieur le Maire à signer tout document technique, administratif ou financier pour sa réalisation.

II – EMPRUNT BP 2022 : D-2022-07-04-02

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un emprunt d'un montant de 560 000 € est prévu au BP 2022 pour l'équilibre du budget. Ce montant pourra être diminué du montant de la vente de terrains communaux dans la mesure où ces dernières pourront être réalisées sur l'exercice.

Il demande l'autorisation de décider de la mise en place de cet emprunt dans la limite maximale de 560 000 €.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, autorise Monsieur le Maire à contracter par Décision du Maire auprès l'organisme bancaire mieux-disant l'emprunt 2022 dans la limite de 560 000 €, s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances et à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions ou cotisations nécessaires pour assurer le paiement des échéances et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

III – Convention rétrocession espaces privés et communs lotissement Le Cercle I et II : D-2022-07-04-03

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention de rétrocession des voies privées et espaces communs de l'aménagement du Lotissement du Cercle I par La SNC Le Cercle, représentée par M. Louis Pierre ANGELOTTI à la commune.

Cette convention prévoit l'ensemble des modalités de rétrocession gratuite à la commune qui comprend l'ensemble des voies et réseaux (télécommunications, électricité, incendie, réseaux eaux potable, usées, pluviales, éclairage public, éléments de signalisation horizontale et verticale), qui seront transférés dans le domaine public de la commune et les parcelles du bassin de rétention dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par 23 voix pour dont 6 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, approuve les termes de la convention présentée, autorise Monsieur le Maire à signer avec M. ANGELOTTI ainsi que l'acte notarié correspondant.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente décision aux services préfectoraux.

IV – Règlements intérieurs des services ALSH – ALP et Restauration scolaire : D-2022-05-30-04

Monsieur le Maire présente au conseil les deux règlements de service des ALSH Maternel et Élémentaire et des ALP-Cantine Maternel et Élémentaire qui déterminent les conditions d'inscriptions, de fonctionnement, de comportements attendus et de sanctions de ces services.

Ces règlements intérieurs seront remis aux parents ou responsables des enfants au moment de leur inscription à ces services.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve les termes des règlements intérieurs des services des ALSH et ALP-Cantine Maternels et Élémentaires, dit qu'ils seront applicables dès la rentrée scolaire 2022 et autorise Monsieur le Maire à les signer.

V – Subvention façades 11 Le Bd : D-2022-07-04-05

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 50 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « bourg du centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 1 500 €. (Secteur majoré).

Il présente la demande de M. Patrick BARRERE - 11 bis Le Boulevard
Montant de la subvention : 1 500 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, décide d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2022 ou suivant.

VI – Requalification de l'Ave de Béziers – Répartition des coûts de travaux : D-2022-07-04-06

Monsieur le Maire présente au conseil le dossier APD modifié (Avant-Projet Détaillé) des travaux de requalification de l'Avenue de Béziers réalisé par le Cabinet ACEB dont l'estimation s'élève à un montant de 697 892.39 € HT (837 470.86 € TTC) répartis à hauteur de 452 381.39 € HT pour la commune (trottoirs) et 245 511.00 € HT pour le Département (voirie).

Considérant que l'Avenue de Béziers est une route départementale, ce chantier sera réalisé en partenariat avec le Département de l'Hérault qui prend en charge les coûts relatifs à la partie route, la commune prend à sa charge les coûts relatifs à la réfection des abords et trottoirs et à la sécurité.

La commune porte financièrement le projet.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve le projet de requalification de l'Avenue de Béziers tel que présenté par Monsieur le Maire et l'estimation qui en est faite, autorise Monsieur le Maire à demander des subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers (Etat au titre des Amendes de Police, Région, Département) pour aider la commune à supporter les coûts de cette opération.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à la mise en concurrence des entreprises, à retenir les candidats reconnus mieux-disant par la CAO compétente et à signer les marchés correspondants ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à la mise en œuvre du projet.

VII – Mise à disposition parcelle n° E 181 : D-2022-07-04-07

Monsieur le Maire propose au Conseil la mise à disposition à titre gratuit de la parcelle communale cadastrée n° E 181 située rue des Prés d'une contenance de 880 ares à M. Frédéric THERON, propriétaire mitoyen de la parcelle afin de parquer ces animaux (ânes, dromadaire), pour une durée indéterminée.

La commune se réserve le droit de mettre fin à cette mise à disposition sous préavis d'un mois, pour tout autre affectation qu'elle jugera opportune.

En contrepartie de cette mise à disposition, M. Frédéric THERON s'engage à entretenir la parcelle et à édifier aucune construction.

M. Frédéric THERON contractera une assurance en rapport avec son activité.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, accepte la proposition ci-dessus énoncée et charge M. Le Maire de mettre en œuvre cette décision.

VIII – Conventions Hérault THD : D-2022-07-04-08

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de trois conventions qui ont pour vocation la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur 3 bâtiments communaux :

- 16 ter rue des écoles (logements OPH au-dessus de la cantine)
- 2 rue des jardins (logements OPH au-dessus de l'école maternelle)
- 2 rue du serpolet (logements OPH au-dessus de la mairie)

Présentées par Hérault THD dans le cadre d'une délégation de service public conclue avec le Département de l'Hérault, entrée en vigueur le 7 février 2018 pour une durée de 25 ans.

La mise à disposition des lignes FFTH n'est assortie d'aucune contrepartie financière.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, accepte les termes des conventions d'Hérault THD concernant les lignes de communications électroniques très haut débit installées 16 ter rue des écoles, 2 rue des jardins et 2 rue du serpolet et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toute pièce nécessaire au projet.

IX – Convention Mission Référent Unique RLIse : D-2022-07-04-09

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu de renouveler la convention de mise en œuvre dans le cadre de la mission de référent unique 2022-2023 en partenariat avec le RLI Les Sablières.

Il précise que pour cette nouvelle année, le Conseil départemental a signé une convention de 12 mois du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et la convention proposée à la commune est donc également basée sur la même durée.

Le référent unique tient en mairie une permanence par semaine (les jeudis de 9h à 12h). La participation financière de la commune est de 0.40 €/ habitant et 55 € par bénéficiaire RSA accompagné sur l'année.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve les termes de la convention de mise en œuvre des missions du référent unique sur le territoire de la commune présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec le RLI Les Sablières.

X – Modification participation Collège de Vendres : D-2022-07-04-10

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à une erreur de transmission du montant des participations attendues par le Collège de Vendres il y aurait lieu de modifier les subventions attribuées pour l'exercice 2022 de la manière suivante :

	Voté BP 2022	Montant modifié
- Fournitures scolaires	1 904.00 €	2 144.00 €
- UNSS	672.00 €	699.00 €
- Steelband	180.00 €	300.00 €
- FSE	224.00 €	0.00 €
TOTAL	2 980.00 €	3 143.00 €

Les subventions ayant déjà été versées, seules les régularisations seront mandatées et le FSE procède au remboursement du montant indu.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve les propositions de M. le Maire et modifie les montants des participations accordées au Collège de Vendres telles que présentées ci-dessus.

XI – Modification du tableau de l'effectif communal : D-2022-07-04-11

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 6 Décembre 2021, régularisant le tableau de l'effectif communal et précise qu'il convient d'ajouter un poste d'ATSEM non permanent à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité au sein de l'école maternelle. Ce poste sera pourvu à compter du 16 Août 2022 pour une durée d'un an.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve la proposition de M. le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Monsieur le Maire informe :**

- ❖ Monsieur le Maire informe le conseil que Mme Stéphanie CATHALA, Adjoint administratif principal 1^{ière} classe chargée du service urbanisme, actuellement employée à 80 % demande sa réintégration à 100 % à compter du 1^{er} septembre 2022. Considérant la charge de travail importante de ce service, un accord lui est donné. Ses nouveaux horaires seront : Du lundi au jeudi 8h-12h00 / 13h00-18h15.
- ❖ IDANH : Demande de subvention en cours pour le projet de la Maison de Vivios auprès du FEADER (Europe) dans le cadre d'un programme du GAL Est Audois. Mme Monique CLAVEL-LEVEQUE animera une présentation du projet en 3D lors d'une réunion publique le Jeudi 7 Juillet 2022 à 18h à la Salle Polyvalente.
- ❖ Vendredi 8 Juillet 2022 à 19h Cour de l'Ecole Maternelle : Repas Elus/Personnel communal.
- ❖ Mardi 5 Juillet 2022 à 18H : Inauguration du Musée d'Ensérune.
- ❖ Cc La Domitienne : Dans le cadre des actions pour diminuer les déchets, la CCLD a acheté des broyeurs de végétaux individuels qui seront prêtés à la population sur demande. (électriques et thermiques).

➤ **Madame Françoise CRASSOUS :**

- ❖ La Soirée des Arts qui s'est déroulée le 2 Juillet 2022 a attiré de nombreux visiteurs et les artistes étaient ravis. Elle remercie les élus pour leur participation.
- ❖ Fait un point sur l'entretien des salles municipales et des divers travaux de maintenance à organiser pendant l'été sur ces bâtiments.
- ❖ Signale que le pot de magniolas placé en face de la pharmacie gêne la circulation des piétons et qu'il faudrait le déplacer.
- ❖ L'audition des enfants de l'activité musique a eu lieu le mercredi 29 juin 2022.

➤ **Monsieur Didier MONTIER :**

- ❖ Signale que les pots de fleurs et les mange-debout devant le Café Glacier gênent le passage des piétons. Monsieur le Maire informe que les pots de fleurs vont être placés devant la place sur la voie afin d'empêcher le stationnement de véhicules et qu'il va être rappelé à M. Poujol de laisser un passage pour les piétons.
- ❖ Signale qu'au 10 Avenue de Nissan, un riverain répare les voitures sur la voie à un endroit dangereux.

➤ **Madame Marie CHOLLET** signale que des véhicules se garent devant les garages Rue de l'Hôtel de Ville empêchant les riverains de pouvoir sortir de chez eux. Monsieur GARCIA Jean-Philippe confirme que la même situation est arrivée devant son garage et qu'il a dû faire intervenir la Gendarmerie de Capestang.

➤ **Madame Mylène NAUDIN** signale des vols de fleurs au colombarium du cimetière.

➤ **Monsieur René COUSIN :**

- ❖ Informe que l'assemblée générale de l'Association « Al ort per totès » (Jardins Solidaires) a eu lieu et fonctionne très bien. L'accès aux jardins devient difficile car il faudrait bétonner le chemin d'accès dans sa totalité.
- ❖ Signale que la borne incendie des Jardins Solidaires est défectueuse.

➤ **Monsieur Claude VIDAL** rappelle les festivités du vendredi 8 Juillet 2022 (repas élus/personnels) et les jeux pour enfants du 14 Juillet 2022 et demande de l'aide pour leur organisation aux membres du conseil municipal disponibles.

➤ **Madame Myriam AGUILA** signale un point d'éclairage public défectueux Route de Vendres.

➤ **Monsieur Yann RAMIREZ :**

- ❖ Informe d'une réunion le 5 Juillet 2022 concernant la lutte contre la cabanisation sur la commune
- ❖ Rappelle que le Petit Lespi doit être édité pour fin juillet et qu'il est urgent de lui faire parvenir des articles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.